



Aux participants à la Consultation publique
de l'Analyse de Risque Nationale pour le
Luxembourg

Luxembourg, le 28 mars 2018

Objet : Consultation publique de l'Analyse Nationale de Risque FSC pour le Luxembourg

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le groupe de travail luxembourgeois « National Risk Assessment (NRA) » vient d'effectuer une étude visant à évaluer pour notre pays le risque d'approvisionnement de bois en provenance de sources identifiées comme inacceptables par le FSC et relevant des 5 catégories suivantes :

- bois récolté illégalement ;
- bois récolté en violation des droits civils et traditionnels ;
- bois provenant de forêts dans lesquelles les zones à haute valeur de conservation sont menacées par l'exploitation forestière ;
- bois provenant de forêts qui sont converties en plantations ou en surfaces non forestières ;
- bois provenant de forêts contenant des arbres génétiquement modifiés.

En effet, le label « FSC mixte » permet de commercialiser sur le marché des produits qui contiennent non seulement des matériaux certifiés FSC, mais aussi des matériaux issus de forêts non certifiées. Ces matériaux non certifiés, appelés « bois contrôlé FSC », doivent satisfaire à certaines exigences minimales qui sont définies dans le référentiel Bois Contrôlé FSC (FSC-STD-40-005 V3.1). La fibre Bois Contrôlé seule n'est pas éligible à l'apposition d'un label FSC. Les entreprises qui souhaitent déclarer des matériaux « Bois contrôlé FSC » à incorporer dans des mélanges FSC doivent :

- vérifier/prouver l'origine des matériaux ;
- évaluer le risque de sources non acceptables ;
- lorsque le risque est identifié, évaluer la chaîne d'approvisionnement et adopter des mesures pour éviter les risques.

Afin de faciliter cette analyse, le groupe de travail NRA a effectué une évaluation des risques à l'échelle du Luxembourg selon la procédure FSC-PRO-60-002 V3-0. Cette Analyse Nationale de Risque est soumise à consultation publique du 28 mars au 27 mai 2018.

Par la présente, nous vous invitons à participer à cette consultation publique et de nous faire part de vos commentaires et remarques constructives pour le 27 mai au plus tard. Toutes les propositions appuyées de préférence par des références (sources bibliographiques) visant à améliorer l'analyse des risques sont les bienvenues.

Sur notre site internet : <https://lu.fsc.org/fr-lu/certification-01/banalyse-de-risque-nationale-sur-le-bois-b> vous trouverez les documents nécessaires à savoir :

- l'Analyse nationale de risque pour le Luxembourg ;
- le formulaire pour les commentaires.

À l'issue de la consultation publique, les commentaires reçus seront analysés par le groupe de travail en vue de leur intégration dans un document final. Après validation de l'étude par FSC Luxembourg, elle sera transmise à FSC International pour approbation finale (prévue pour octobre 2018).

Pour toute question, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :

FSC Luxembourg : Michèle Federspiel (m.federspiel@lu.fsc.org)

Présidente du groupe de travail NRA : Carole Sinner (carole.sinner@anf.etat.lu).

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments distingués,



Carole Sinner
Présidente du groupe de travail NRA
Administration de la Nature et des Forêts



Pierre Mischo
Président FSC Luxembourg